



CHARTRE PARENTS-ÉCOLE

Cette chartre est mise en place pour établir le cadre qui permettra la collaboration nécessaire entre l'école et les parents pour le bien-être de tout un chacun au sein de l'école.

Nous vous rappelons que, dans ce lieu d'apprentissage qu'est l'école, tant les élèves que les parents et les enseignants se doivent mutuellement respect. Nous y serons particulièrement attentifs et veillerons à ce que le bien-être et la sécurité de chacun soient garantis.

Nous vous demandons, en tant que parents, de soutenir l'équipe éducative qui est formée de professionnels de l'enseignement et de lui faire confiance. Nous sommes des partenaires et une étroite collaboration est indispensable pour nous aider à ce que les enfants puissent grandir dans le respect des autres, en apprenant les valeurs de la société démocratique dans laquelle nous vivons.

Voici les points qui nous semblent important de rappeler pour cette bonne collaboration :

- Pour le bien de votre enfant il est important de communiquer de manière positive : en toutes circonstances, les parents, enseignants et direction échangent de manière calme et non-violente les uns vis-à-vis des autres. Chacun aura à cœur d'adopter une attitude et un langage corrects et respectueux vis-à-vis de tous.
- Les enfants sont dotés de la vue, de la parole, mais ils ont également une excellente ouïe, et ça, autant à l'école qu'à la maison. Il est, dès lors, important que nous fassions attention à ce que l'on dit devant eux.
- Vous êtes les bienvenus à l'école pour rencontrer la direction ou les enseignants de votre enfant, mais cela peut se faire uniquement en dehors des heures de classe ou durant une période de fourche du titulaire et sur rendez-vous (RDV à demander de vive voix ou via le journal de classe).
- Il est indispensable de permettre aux enseignants de rentrer en classe à l'heure prévue (soit 8h25 en primaire et 8h40 en maternelle). Ceci veut dire que si vous devez leur dire quelque chose le matin, avant l'heure de rentrer en classe, cela doit concerner uniquement votre enfant et être dit de manière succincte.
- En cas de souci, nous vous demandons de passer **toujours** par un membre de l'équipe éducative sans vous adresser directement à un autre parent ou à un enfant.
- En ce qui concerne les réseaux sociaux, nous vous demandons de ne pas avoir de propos diffamatoires, irrespectueux ou insultants qui puissent mettre à mal l'image de l'école ou des membres de l'école. Les personnes qui tiendraient ce genre de propos peuvent faire l'objet d'un rappel à l'ordre ou d'une plainte, en fonction de la gravité desdits propos. Comme énoncé plus haut, nous privilégions la communication directe, bienveillante, respectueuse et non-violente et, en cas de nécessité, la direction et le personnel enseignant peuvent vous recevoir sur rendez-vous. Ceci est évidemment aussi d'application entre parents sur les groupes-classes.

- Merci également de respecter le droit à la déconnexion et donc, de ne pas attendre de réponse en dehors des heures de travail.
- Pour une bonne organisation, nous vous demandons :
 - *De respecter l'horaire d'entrée en classe (8h25 en primaire et MAXIMUM 8h40 en maternelle)*
 - *Si vous êtes en retard, de contacter le secrétariat qui se chargera de prévenir un membre de l'équipe qui viendra vous ouvrir (pour les élèves de la section maternelle) ou de passer par le secrétariat (pour les élèves de la section primaire) et de quitter l'école dès que l'enfant est confié à l'adulte responsable.*
 - *D'éviter un maximum les prises de rendez-vous chez des spécialistes durant les heures scolaires et, si ce n'est pas possible autrement, de veiller à remettre votre enfant en ordre.*
 - *De prévenir le secrétariat si votre enfant est absent et de préciser s'il est nécessaire de supprimer des réservations de repas (impossible pour le jour-même).*
 - *Pour les élèves en obligation scolaire (de M3 à P6), de remettre le motif d'absence format papier (pas d'envoi par mail au secrétariat ou à la direction) au titulaire de votre enfant dès son retour à l'école. Même si l'école vous appelle pour venir chercher votre enfant parce qu'il est malade, un justificatif rédigé par les parents est demandé par le vérificateur. La direction ne fera plus de rappel via une carte d'absence. Dès lors, sans justificatif rendu à temps, l'absence sera directement considérée comme injustifiée.*
 - *De rendre les documents à temps et à heure.*
 - *De compléter les commandes de repas via APSchool, au plus tard, pour le 19 de chaque mois à minuit.*

Ce cadre nous semble essentiel pour l'épanouissement de tous. Nous comptons sur vous et votre collaboration pour que le respect et la bienveillance soient présents dans notre école.

Moi/Nous, parent(s) de

élève en (classe) ai/avons bien pris

connaissance de cette charte et je m'/nous nous engage(ons) à la
respecter.

Date et signature(s) des personnes responsables